



# Communiqué

le 07/06/2018

## Conflit au SDIS 63, fin de la récréation, le SNSPP-PATS saisit le Conseil d'État !

Voilà 1 mois que les agents du SDIS 63 sont en grève. Que réclament-ils ? Une augmentation de salaire ? De travailler moins ? Non, rien de tout ça. Ils demandent simplement une augmentation des effectifs c'est-à-dire des moyens humains permettant de pouvoir porter secours à la population, une population aujourd'hui en danger puisqu'il manque plus d'une trentaine de sapeurs-pompiers pour assurer les interventions sur l'ensemble du département.

Voilà 1 mois que l'Administration méprise ses agents, méprise le service public, méprise les concitoyens.

Voilà 1 mois que le SDIS 63, par son inaction coupable creuse un peu plus la tombe d'un service public moribond.

Les seules réponses données à nos revendications légitimes ont été :

- Une note de service restreignant le droit de grève, liberté fondamentale consacrée par la Constitution
- Une interdiction de manifester
- Un dépôt de plainte
- Une intervention médiatique pour traiter les pompiers d' « enfants gâtés »

Face à cette attitude indigne d'un président de conseil d'administration, élu de la République, le SNSPP-PATS siffle la fin de la récréation et saisit ce jour le Conseil d'État ainsi que le ministère de l'Intérieur !

Notre organisation privilégie toujours le dialogue mais lorsqu'il s'avère impossible, elle sait aussi aller jusqu'au bout de ses actions. Qu'on se le dise, nous ne plierons pas ! Nous remuerons ciel et terre pour sauver le service public et la population qui a besoin de nous ! Nous poursuivrons toutes les actions envisageables jusqu'à ce que nous obtenions les postes supplémentaires demandés !

**Nous sommes le seul syndicat de la profession libre et indépendant, les sapeurs-pompiers et PATS sont nos seuls maîtres, nous ne craignons personne ! A bon entendeur...**

Le Bureau Exécutif